

Rapport sur le préavis

14/2019 – Demande de crédit pour la mise en œuvre du programme de signalisation d'intérêt local des Alpes vaudoises.

La commission chargée d'étudier le préavis susmentionné s'est réunie le mardi 27 août 2019 à 20h30 en salle de Municipalité.

Elle était composée de Mmes Armelle Morier (premier membre), Karine Raynaud-Rossier en remplacement de M. Patrice Rossier, de MM Carlos Almeida et Pierre-Alain Gorgé en remplacement de Mme Yvonne Wespi ainsi que de la soussignée (rapporteur). Elle a entendu Mme Mary-Jo Rossier Municipale et M. Eric Grandjean, Syndic. M. Claude-Alain Blanc du bureau d'études de Signaxis Sàrl était également présent en début de séance afin de présenter en détail ce projet de signalétique.

M. Blanc explique dans un premier temps, que les objectifs principaux étaient de s'inscrire dans la continuité du projet cantonal et d'adapter une vision globale du territoire par une harmonisation du graphisme de l'ensemble des panneaux de signalisation tout en offrant un guidage homogène et logique vers les sites touristiques. Il a également été pris en considération la fluidité du trafic afin de valoriser l'offre du territoire sur la base de critères de qualité.

D'un point de vue opérationnel, il était essentiel d'intégrer à ce projet tous les acteurs concernés (communes, prestataires...) et de les sensibiliser à l'intérêt général du territoire et de son attrait. Pour cela, il a fallu développer des collaborations intercommunales pour résoudre des problématiques de mobilité et de signalisation (infrastructures) tout en respectant les normes en vigueur.

Au niveau des Alpes vaudoises, le projet a été développé et guidé par la CITAV (Communauté d'Intérêt Touristique des Alpes Vaudoises) toujours dans un objectif d'harmoniser la signalétique régionale. Pour ce faire, trois types de panneaux ont été développés :

- Niveau cantonal : panneau d'annonce et d'accueil sur les autoroutes
- Niveau régional : panneau d'accueil et de bienvenue pour les arrivées par les routes
- Niveau local : panneau de guidage et panneau d'information pour piétons.

Tous ces panneaux doivent fonctionner comme un entonnoir afin de guider aux mieux les visiteurs.

Le programme de signalisation d'intérêt local des Alpes vaudoises a débuté en 2013 ; le rapport du schéma directeur a été édité en juillet 2017.

A la fin du mois d'octobre 2017 ont débuté la procédure de validation du rapport et des mesures de mise en œuvre par les différentes municipalités. Puis en 2018, le lancement et la mise en œuvre des résultats de l'étude.

L'étude a démontré qu'il fallait développer des panneaux d'accueil routiers des principales destinations touristiques de la région et d'adapter la signalisation routière relative au guidage des pôles d'intérêt. L'étude se terminerait par le développement des panneaux d'informations pour les piétons situés aux emplacements stratégiques des destinations comme la gare, les parkings etc.

Comme vous avez pu le constater, les panneaux situés au bord des autoroutes ont déjà été installés. Ces derniers sont entièrement financés par le canton tout comme ceux installés aux entrées des communes.

Sur le plan communal, des adaptations de la signalétique routière sont nécessaires afin d'adapter le guidage selon la centaine d'emplacements concernés par les pôles à signaler. Effectivement, vous avez peut-être constaté qu'à la Rosette seul un panneau mentionnant Aigle les Mosses est en place, il serait toutefois judicieux d'indiquer la direction de L'Etivaz. Au niveau des panneaux d'information pour piétons, 10 panneaux devraient être installés.

Chaque emplacement a été étudié afin de faciliter leur entretien ; de même que leur dimension.

Cette démarche devrait harmoniser la signalétique et ainsi éviter la multitude de panneaux mis en place par chaque prestataire. Si le préavis est accepté lors du Conseil communal, les différents prestataires seront contactés.

La mise en place des panneaux sera prise en charge par les employés communaux. Les autres frais engagés sont soutenus par le SPEI et le Fond-FET.

M. Blanc complète en disant qu'à ce jour les communes partenaires des JOJ 2020 sont bien avancées dans le projet et d'ici peu les panneaux piétons seront installés.

Il relève que les prototypes des panneaux ont provoqué plusieurs séances afin de mettre toutes les communes en accord. Une fois le projet terminé, toute la signalétique dans les Alpes vaudoises sera harmonisée. Suite aux soumissions lancées dans chaque destination le choix s'est porté sur deux entreprises du Sépey qui produiront l'entier des panneaux pour piétons

Il est demandé à M. Blanc si les panneaux seront protégés et ainsi obtenir des droits. A ce jour, aucune démarche n'a été lancée. Trois tailles de panneaux de signalétique piétonne seront produites afin de s'adapter au mieux à l'emplacement défini. Actuellement, la production et l'aménagement des panneaux de signalisation routière sont à la charge de la commune mais pourraient être soutenus par la DGMR (pôles sur le réseau routier cantonal). Dans le plan des dépenses d'investissement CHF 100'000 ont été budgétés.

Dans le préavis aux pages 4 et 5 est détaillé le développement des fiches techniques. Chaque fiche technique comprend un carrefour. Sur un carrefour, au maximum 6 indications peuvent être installées par côté directionnel. Certains panneaux seront à charnière afin de pouvoir enlever l'indication comme par exemple en hiver, lorsque la route sera fermée. La mise à jour de la signalétique comprend plusieurs étapes. Pour commencer, son développement. Puis la validation de la DGMR pour les panneaux hors localité. Un nettoyage sera nécessaire afin de mettre à jour l'axe routier selon les priorités et enlever les panneaux mis au bord des routes par les prestataires.

Les panneaux piétons comprendront des pictogrammes placés sur une carte afin de faciliter leur lecture. Il est important de respecter la hiérarchie des panneaux selon des directives bien précises, comme : quand annoncer quoi ? Comment satisfaire tous les prestataires ? Comment gérer la signalétique d'un nouveau prestataire ? Effectivement, cette question est soulevée et il est répondu aux membres de la commission que de nouvelles fiches techniques ont déjà été étudiées afin de répondre aux demandes de futurs prestataires. Il va de soi qu'il faudra développer et adapter certaines fiches techniques.

Chaque panneau indicateur présente sa complexité et son émotionnel, pas évident de choisir quels panneaux maintenir. Comment sont maintenues ou pas les indications ? Par exemple pour les restaurants : L'idée est d'indiquer des lieux pour manger avec des pictogrammes, mais les noms des restaurants se trouveront sur les panneaux piétons.

Seuls les endroits isolés pourront être indiqués.

Après toutes ces explications, les membres de la commission remercient les municipaux ainsi que M. Blanc pour les détails et les précisions apportés à ce préavis.

Pour résumer, la pose des panneaux situés aux bords des autoroutes sont installés. Les panneaux régionaux indiquant les lieux à découvrir sont également installés et ont pour but d'indiquer aux visiteurs que s'ils poursuivent leur route, une nouvelle découverte peut être faite. Cette communication fonctionne sous forme de la réciprocité.

Dans le préavis présenté, reste encore la phase régionale qui comprend les panneaux routiers ainsi que les panneaux piétons.

Pour conclure, les membres de la commission relèvent la qualité du préavis présenté. Si Château-d'Oex souhaite se positionner comme une destination, il est nécessaire de soutenir ce projet qui est en phase finale et qui court depuis plus de 5 ans. De plus il est soutenu financièrement par le canton, l'OTV, la DGMR et le fond-FET.

Les membres de la commission se positionnent en faveur du préavis 14/2019 et c'est à l'unanimité de ses membres, qu'ils vous proposent de l'accepter tel que présenté.

Nancy Chamorel
Rapporteur